

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
22 JUIN 2016****Numéro**

DEL 2016.06.22/111

Thème : FINANCES 2.**Objet :** TARIF DE VENTE DE VELOS MIS EN PLACE SUR L'ESPACE PUBLIC À L'OCCASION DES EPREUVES CYCLISTES**Convocation****Date :** 16/06/2016**Affichage :** 16/06/2016**Nombre de membres
du Conseil Municipal****En exercice :** 33**Présents :** 27**Nombre de
suffrages****exprimés :** 32

Le **mercredi 22 juin 2016** à 16h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

Étaient Représentés :

GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie.
MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard.
CIUPPA Marcel pouvoir à BOREL Jean-Paul.
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
ARMAND Émilie pouvoir à PICAT RE Alessandro.

Absents-Excusés :

GUIGLI Catherine, MARTINEZ Gilles, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, ARMAND Émilie,

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.

Rapporteur : Gérard FROMM.

Les services techniques municipaux ont fabriqué par le passé plusieurs séries de vélos en acier de grande dimension dans le but d'animer l'espace public lors des épreuves cyclistes se déroulant à Briançon.

Le succès de ces vélos a dépassé le territoire de la commune. Plusieurs exemplaires de ces vélos ont été loués ou mis à disposition d'autres communes organisant des épreuves cyclistes sur leur territoire.

Une commune a proposé d'acheter 4 vélos de ce type or aucun tarif de vente n'a été voté jusqu'ici. Compte tenu du coût de revient il convient de fixer le prix de vente unitaire à cinq cent euros (500,00 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le tarif de vente unitaire de cinq cent euros (500,00 €) pour ces vélos ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE **05 JUL. 2016**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM.

